

INFORMATION INTERNET DANS LE CADRE DU CONTRAT GROUPE DKV AVEC LA CJBL

Bienvenue chez DKV Luxembourg !

Présente au Grand-Duché du Luxembourg depuis 1981 et depuis peu membre du groupe LALUX, la DKV Luxembourg S.A. est le leader sur le marché en matière d'assurance maladie privée au Grand-Duché de Luxembourg.

Votre protection, ainsi que celles de vos conjoints et enfants, via un accompagnement toujours plus intense est notre priorité. C'est pourquoi la DKV Luxembourg en partenariat avec la Conférence du Jeune Barreau de Luxembourg a conclu un Contrat Groupe de type facultatif avec effet au 01.05.2018. Ce dernier est accessible aux résidents luxembourgeois ainsi qu'aux frontaliers.

LE CONTRAT GROUPE EN DETAIL

Le Contrat Groupe prévoit une **couverture d'assurance complémentaire santé unique** comprenant les produits **EASY HEALTH**, notre assistance immédiate en cas d'urgence **BEST CARE+** ainsi que l'assurance maladie de voyage **TRAVEL**.

Prime mensuelle (+ 4% impôts)

Adultes (à partir de 20 ans) :	71 EUR	pour le tarif EASY HEALTH et BEST CARE et TRAVEL
Enfants (0 à 19 ans) :	21 EUR	pour le tarif EASY HEALTH et BEST CARE et TRAVEL

Les modalités de souscription

Les membres actuels de la Conférence du Jeune Barreau de Luxembourg ainsi que leurs conjoints ont la possibilité de souscrire au Contrat Groupe à ce tarif préférentiel.

Les nouveaux membres disposeront d'une période de 2 mois à partir de leur date d'assermentation pour bénéficier d'une inscription sans questionnaire médical et sans délai de carence. Le questionnaire médical reste toutefois obligatoire pour l'inscription des enfants.

Chaque membre assuré conservera ses droits d'adhésion au Contrat Groupe en cas de départ anticipé du Barreau de Luxembourg, s'il garde un lien avec le Grand-Duché de Luxembourg (résidence et/ou travail).

Les informations qui précèdent sont données à titre purement indicatif. Seules les dispositions légales et contractuelles applicables font foi.

NOS SERVICES ET VOS AVANTAGES EN UN CLIN D'ŒIL

Vos avantages avec EASY HEALTH

- Remboursement intégral (100 %) des frais d'hospitalisation (sans paiement anticipé par la CNS)
- Placement automatique en première classe à l'hôpital
- Prise en charge des lunettes et lentilles de contact
- Remboursements majorés des frais d'orthodontie, prothèses dentaires, couronnes et inlays
- Thérapie alternative disponible
- Accès aux soins de kinésithérapie
- Remboursement des médicaments prescrits sous ordonnance

Vos avantages avec TRAVEL - Voyagez sans soucis !

- Une protection à prix avantageux pour vous prémunir de frais de maladie imprévus pendant vos séjours à l'étranger.
- Une couverture d'assurance garantie jusqu'à 100 % des frais remboursables.
- Rapatriement au pays d'origine en cas de nécessité médicale



BEST CARE+

Votre accès immédiat et direct au réseau de nos spécialistes en cas de maladies graves.

Informez-vous **ici** sur les modalités.

Informations utiles concernant la gestion de sinistres auprès de la DKV Luxembourg :

Exemples de remboursement pour EASY HEALTH

Nous sommes à votre disposition pour toutes informations et conseils :

AGENCE GENERALE GILLES JUNGBLUTH

T 26 45 85 08 | gilles.jungbluth@agence.lalux.lu
178, rue de Reckenthal | L-2410 Strassen

CJBL Équipe de service chez DKV Luxembourg

Gilles Weber | T 42 64 64-214 | gilles.weber@lalux.lu